

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 juin 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'autorisation d'une 2ème entrée charretière qui déroge à l'article 6.43 premier alinéa du règlement de zonage 745 qui stipule que l'aire de stationnement ne peut être située à moins de 1m d'une ligne de terrain alors qu'elle n'aura pas de marge.

La propriété concernée est située dans la zone RB7 et comprend le lot numéro 4 181 545 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est le 115-117 St-Élie à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 7ème jour du mois de mai 2024

BRUNO POULIN, CPA

Greffier-trésorier